

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 13 avril
2022**

Nombre de membres en exercice: 8	Séance du 13 avril 2022 L'an deux mille vingt-deux et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Achille HOURDÉ, Maire.
Présents : 5	Sont présents: Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY
Votants: 8	Représentés: Gérard CHÂTEL par Maxime DE AMORIN, Nathalie LE COHU par Achille HOURDÉ, Marie-Claire ROQUES par Jean-Pierre BLÉTARD
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Eloi BOUILLARD

ORDRE DU JOUR

M. le Maire remercie chaleureusement les membres du conseil et remercie l'ensemble des participants pour leur implication aux côtés des deux adjoints et de lui-même, il associe à ses remerciements le travail de notre secrétaire de Mairie.

- Nomination d'un délégué titulaire et son suppléant au Syndicat intercommunal pour le fonctionnement des collèges Crouy-Lizy.
- Vote du compte de gestion (CG).
- Vote du compte administratif (CA).
- Affectation du résultat.
- Vote du taux des taxes.
- Délibération concernant la RODP ENEDIS et ORANGE.
- Délibération pour les subventions accordées aux associations.
- Vote du budget 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

M. le Maire remercie M. BOUILLARD, qui s'est proposé pour tenir le poste de secrétaire de séance.

Lecture est faite du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité

**1 : NOMINATION D'UN DELEGUE ET DE SON SUPPLEANT SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES CROUY-LIZY - DE 2022 005**

M. le Maire donne la parole à M BLÉTARD Jean-Pierre qui informe le conseil qu'à la suite des modifications des statuts du Syndicat intercommunal pour le fonctionnement des collèges Crouy-Lizy en date du 21 février 2022, il est nécessaire de renommer un délégué et son suppléant à ce syndicat.

M. BLETARD propose de réélire les anciens délégués, à savoir M. BLÉTARD et Mme BERNIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer :

- Délégué titulaire : Jean-Pierre BLÉTARD

– Délégué suppléant : Marie-Claire BERNIER

2 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 - DE 2022 006

M. le Maire donne la parole à M BLÉTARD Jean-Pierre qui explique que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité du receveur.

M. BLÉTARD présente le budget 2021 et tout ce qui s'est passé durant l'année 2021, en ce qui concerne les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'adopte.

3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - DE 2022 007

Mr. le Maire cède sa place au membre du conseil le plus élevé en âge pour conduire la présentation et le vote. et quitte momentanément la séance, comme le veut le règlement.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Achille HOURDÉ, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1 - donne acte de la présentation faite du compte administratif qui se peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 228 359.08 €

Recettes : 250 835.71 €

Résultat 2021 : 22 476.63 €

Report n-1 : 45 106.31 €

Résultat cumulé : 67 582.94 €

Section d'investissement :

Dépenses : 126 973.19 €

Recettes : 281 696.25 €

Résultat 2021 : 154 723.06 €

Report n-1 : -128 735.74 €

Résultat cumulé : 25 987.32 €

2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

M. le Maire sort de la salle afin que le conseil puisse délibérer et voter ces résultats.

3- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Retour de Mr le Maire qui remercie le conseil municipal pour cette confiance renouvelée. Il souligne que tout ceci est possible grâce à l'harmonie et au travail collectif et responsable du conseil. Il remercie M. BLÉTARD premier adjoint aux finances et Mme Sandrine Beauvois, pour leurs contributions dans la gestion des dossiers et la tenue des comptes en partenariat avec les services de la DGFIP de Meaux, particulièrement disponibles.

4 : AFFECTATION DU RESULTAT - DE 2022 008

M. le Maire donne la parole à M. BLÉTARD Jean-Pierre adjoint aux finances

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de fonctionnement de 67 582.94 €

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **67 582.94 € au 002 - Résultat de fonctionnement reporté.**

5 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - DE 2022 009

M. le Maire donne la parole à M. BLÉTARD premier adjoint aux finances.

Lors de la réunion préparatoire du budget, il a été évoqué l'éventualité d'augmenter la taxe foncière bâti de 5%. Cette augmentation nous a été recommandée par notre conseiller des services fiscaux venu nous rencontrer en mars dans le cadre de ses missions de conseils auprès des collectivités.

M. BLÉTARD ré explique que la taxe foncière bâti du département, qui était de 18% a fusionné l'année dernière avec celle de la commune qui était de 20.62%. C'est la raison pour laquelle la taxe foncière bâtie est depuis 2021 à 38.62% sans que ceci n'ait d'impact sur le montant d'imposition final.

Monsieur le Maire précise que le niveau de la taxe foncière bâti moyenne est de 632€ par habitant sur la commune quand la moyenne nationale est de 854€. On est donc en deçà de la moyenne. Il rappelle également que depuis son élection en 2001 il n'a fait aucune augmentation d'impôts en veillant parallèlement, avec les conseils successifs à la maîtrise constante des dépenses de fonctionnement.

Sachant que depuis de nombreuses années les dotations de l'état ont régressé, l'état s'est peu à peu resserré rendant nécessaire des ressources complémentaires.

Il s'impose aujourd'hui d'augmenter le seul levier possible qu'est la taxe foncière tout en la limitant au bâti. Le faire l'année où la taxe d'habitation disparaîtra totalement, ainsi que la redevance télé, permettra d'en limiter fortement l'impact. Bien sûr cette augmentation ne contribuera qu'à peine à couvrir les augmentations comme celles de l'énergie, de l'eau avec l'assainissement et la contribution au SIRP qui a également fortement augmentée.

M. BLÉTARD premier adjoint aux finances propose au conseil municipal, au regard de ce qui a été présenté, d'augmenter cette année le taux d'imposition de la taxe foncière bâti de 38.62% à 43.62% pour 2022,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil décide d'augmenter la taxe foncière bâti comme proposé

– Taxe foncière bâtisoit **43.62%**

et de ne pas revaloriser la taxe sur le non bâti.

– Taxe foncière non bâti.....40.54%

6 : DELIBERATION CONCERNANT LA RODP ENEDIS - DE 2022 010

M. le Maire donne la parole à M. BLÉTARD premier adjoint aux finances

Qui soumet au conseil municipal, qui l'adopte à l'unanimité, la mise en place pour 2022 de la redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS et décide d'émettre les factures de RODP Electricité au titre de l'année 2022.

7 : DELIBERATION CONCERNANT LA RODP ORANGE - DE 2022 011

M. le Maire donne la parole à M. BLÉTARD premier adjoint aux finances

Qui soumet au conseil municipal, qui l'adopte à l'unanimité, la mise en place pour 2022 de la redevance d'occupation du domaine public due par ORANGE et décide d'émettre les factures de RODP Télécoms au titre de l'année 2022.

DÉCIDE D'APPLIQUER les tarifs prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le versement de la somme 353.12 € due au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2022 et à revaloriser chaque année.

CHARGE le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

8 : SUBVENTIONS ACCOREDEES AUX ASSOCIATIONS - DE 2022 012

M. BLÉTARD premier adjoint aux finances indique que dans le cadre du budget 2022, il est proposé de donner 300.00€ à diverses associations.

M. BLÉTARD premier adjoint aux finances propose donc de décomposer cette somme de 300.00€ entre plusieurs associations :

- 100.00€ pour l'ASSAD
- 50.00€ pour les pompiers
- 100.00€ pour la coopérative scolaire
- 50.00€ pour les pêcheurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le détail de ces subventions.

9 : VOTE DU BUDGET 2022 - DE 2022 013

M. le Maire donne la parole à M. BLÉTARD premier adjoint aux finances

Ce dernier expose les chiffres du budget qui s'équilibre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition du maire et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le budget primitif 2022 équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	équilibré à 312 401.27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	équilibré à 93 744.57 €

10 : MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2023-2026-SDESM - DE 2022 014

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec le SDESM pour la maintenance de l'éclairage public pour 2023/2026. En effet, tous les 4 ans le SDESM effectue des recherches pour le fournisseur d'électricité le moins cher et que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement. Il rappelle que cette adhésion au SDESM qu'il a toujours portée et proposée au conseil depuis sa création en 2014 nous permet actuellement de disposer d'un coût de 70.35€ Ht le Mega watt heure pour nos bâtiments et 58.52€Ht le Mega watt heure pour l'éclairage public quand il serait aujourd'hui de 450€ Ht le MWh pour les communes non adhérentes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de renouveler son adhésion au groupement de commandes ;
APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **LA CHASSE AUX OEUFS** : Cette année encore une « chasse aux œufs de pâques » sera organisée et proposée aux enfants de la commune dans la matinée du dimanche de Pâques. Celle-ci se tiendra au niveau de l'église et de l'école. La collecte sera ensuite généreusement partagée et distribuée équitablement avec l'aide des parents.

- **Le SIRP**: Lors de la réunion qui s'est tenue le 11 avril à Tancrou dans le cadre du vote du budget 2022, les délégués de la commune ont bien noté l'annulation de mandat concernant la commune de Jaignes pour un montant de 9 834.55€. En effet cette contribution avait été indument réclamée par la Présidente du SIRP. Le conseil remercie la direction générale des finances publiques d'avoir fait droit aux demandes de la commune sur la base des courriers des services de la préfecture de Melun qui, dès avril 2021, avaient confirmé l'irrégularité des statuts et donc de cette demande de contribution. Les membres du conseil à l'unanimité déplorent l'acharnement qui a accompagné ce vote tout au long de l'année 2021.

Afin que les comptes soient sincères nous avons demandé que le titre annulé demandé par les services fiscaux soit compensé par un titre du même montant émis à la commune de Cocherel.

Ceci afin de régulariser les comptes de 2021 sur l'année 2022 et se mettre en conformité dans le respect des contributions inscrites dans les statuts en vigueur (statuts 2009).

On a également fait valoir que les nouveaux statuts étaient appliqués au 6 avril comme nous l'a confirmé la préfecture. En conséquence nous avons demandé qu'un prorata temporis soit appliqué, c'est-à-dire du 1er janvier au 5 avril, statuts de 2009, du 6 avril au 31 décembre, statuts 2022.

De nouveau, la présidente a refusé de régulariser cette mise en conformité, prétextant qu'elle avait reçu en décembre une dotation inattendue de l'état pour 11528. € et qu'elle ne souhaitait pas pénaliser Cocherel.

De même elle a refusé de prendre en considération le courrier de la préfecture sur la date d'application des nouveaux statuts et d'appliquer le prorata temporis. Mettant cela au vote nos deux demandes ont été rejetées par 6 voix contre. Notre contribution 2022 s'élèvera donc à 57 488.41€. Pour mémoire celle de 2021 était de 49 172.75€. Le conseil à l'unanimité déplore cette nouvelle bravade qui ne peut conduire qu'à une nouvelle contestation, alors que la préfecture a parfaitement joué son rôle dans la mise en conformité des statuts pour permettre de retrouver un climat apaisé propice aux bonnes relations au sein de notre regroupement.

Accès au Hameau de Torchamps.

Comme le rapportent les habitants du hameau, suite au blocage et à la fermeture du chemin desservant le hameau, les conditions de circulation sont ici aujourd'hui infernales et surtout devenues particulièrement accidentogènes.

Tous les riverains déplorent les passages express des dépanneuses devant accéder à l'autoroute, le croisement délicats avec les camions de livraisons, le passage d'engins agricoles de grandes tailles rendant impossible tout croisement et encrassant la rue de boues et cailloux. Mais également l'exposition permanente des jeunes enfants devant se rendre à la sortie du hameau pour rejoindre les cars scolaires dans ce trafic.

Enfin comment ne pas comprendre que ce blocage délibéré expose aux risques d'agressions voire d'enlèvement nos jeunes adolescentes, quand dans la pénombre le soir et le matin à l'automne et l'hiver elles attendent le passage des cars sur la D 53 sans abri sans aucune sécurité alors qu'un abri neuf, sécurisé et éclairé a été construit par la commune au cœur du hameau dans la précédente mandature.

Devant cette situation, Monsieur le Maire, a proposé au collectif de les recevoir à leur convenance.

Arrivée de la fibre optique sur le hameau de Torchamps.

Mr le Maire confirme que la commune n'a pas la main sur ce dossier qui est géré par la CCPO. C'est donc vers elle que l'on peut se renseigner.

L'autre information qu'il possède, concerne le rachat de Covage qui avait gagné le marché, par un nouvel opérateur d'infrastructures de réseau. Mr Blétard indique qu'il s'agit XP fibre et que l'on peut trouver sur internet toutes les informations permettant aux particuliers de les contacter pour leur raccordement.

Organisation des élections présidentielles

Mr le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des membres du conseil et les bénévoles de la commune qui se sont mobilisés pour tenir le bureau de vote. Cette implication souligne l'engagement local citoyen au service de tous et sa bonne vitalité.

Réunion d'information pour la prévention des cambriolages, démarchages et arnaques.

Cette réunion sera animée par la Gendarmerie Nationale et aura lieu le **JEUDI 12 MAI à 15H 30 2022** à la salle polyvalente. Un message sera fait sur Panneau Pocket.

Sport et Santé

La commune poursuit son engagement pour apporter des offres douces d'activités sportives à celles et ceux qui souhaitent se maintenir en forme.

Celles-ci ont lieu le lundi soir et le jeudi soir. Un message sera fait sur Panneau Pocket.

La D 53 remise à 90 Km/h

Mr. Le Maire déplore le choix fait par le département d'autoriser l'augmentation de la vitesse sur la départementale qui relie Changis à Chamigny. Il rappelle que celle-ci traverse et dessert nos deux hameaux de Chivres et Torchamps. Il informe le conseil qu'il s'est exprimé contre ce changement dans les colonnes de la Marne, et qu'il poursuivra son action pour tenter de revenir à une limitation plus responsable.

Le conseil à l'unanimité demande à Mr le Maire de faire pression sur le département pour corriger ce qui est une erreur ou une méconnaissance et dénonce cet encouragement à la vitesse alors que beaucoup dans la commune déplorent déjà des vitesses excessives entre Jaignes et Changis et que cette nouvelle autorisation conforte les chauffards dans leur comportement. Le conseil s'interroge aussi sur le coût de cette profusion de panneaux qui vont fleurir sur nos bords de route. De plus chacun sait que la vitesse, au-delà du danger qu'elle peut représenter, a aussi un corolaire : l'augmentation de la consommation de carburant !!! Édifiant quand on connaît les prix à la pompe. A l'évidence certains ne connaissent pas la crise

Distribution de Muguet aux aînés de la commune

Comme chaque année le jour du 1^{ER} MAI les membres du conseil porteront le traditionnel « porte bonheur » à tou(te)s nos aîné(e)s. Une belle occasion de leur témoigner notre affection.

Cérémonie pour la commémoration du 8 MAI 1945

Le rendez-vous est donné à l'ensemble des habitants pour commémorer le 8 MAI. Nous nous réunirons au monument aux morts pour la France avant de partager le verre de l'amitié dans la salle polyvalente. Un message sera fait sur Panneau Pocket pour préciser l'heure de départ du cortège devant la mairie

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H45

SECRETARE DE SEANCE
Eloi BOUILLARD

Le Maire
Achille HOURDÉ

